

INTERPELLATION

Auteur Les Verts, par Jérôme Fournier (suppl.)
Objet Numérisation de l'école: jusqu'où et comment?
Date 16.11.2018
Numéro 3.0432

L'école valaisanne est entrée de plein pied dans l'ère du numérique. Les tableaux interactifs équipent de plus en plus de salles de classes, voire d'établissements scolaires complets, quel que soit le degré d'enseignement. Au nom de l'apport pédagogique incontournable de ces nouveaux moyens d'enseignement, on néglige les effets négatifs pourtant mis en évidence par certaines études ou constatés par certains praticiens de la santé (notamment sur la vision). De plus, on ne semble pas prendre en compte le besoin réel des enseignants : dans certains établissements scolaires de nombreux enseignants ne les utilisent pas du tout ou les utilisent comme un beamer ou encore comme un tableau noir.

Alors qu'en France et dans certains cantons le téléphone portable a été tout récemment interdit dans le milieu scolaire, celui-ci pourrait être utilisé comme outil didactique dans les écoles valaisannes dans les 4 ou 5 ans à venir (voir à ce sujet p.ex. Nouvelliste du 20.08.2018).

De même, dans les collèges valaisans, circule l'information selon laquelle les élèves du secondaire deuxième degré devront dans un avenir proche venir en classe avec leur ordinateur portable privé, du moins pour les cours d'informatique. Certains cantons comme Berne ou Genève affichent quant à eux plutôt une volonté de distribuer des appareils mobiles aux élèves ou de fournir des lots de tablettes à chaque classe.

Alors que l'on ne cesse de répéter que les jeunes passent déjà beaucoup trop de temps derrière les écrans, l'école pourrait encore renforcer ce phénomène et donc participer à la dépendance des jeunes envers ces appareils, dépendance dont on commence à entrevoir les effets négatifs: entrave au développement psychomoteur, social et même osseux des enfants, risque accru de myopie, démultiplication du risque d'obésité, dérèglement du sommeil, bouleversement de l'humeur, mise à mal des capacités d'attention, périls sociaux en tout genre, tendance aux comportements à risques... (on parle même d'effets négatifs sur la peau de la lumière émise par les écrans).

D'autre part, les élèves cachés derrière leur écran sont plus difficiles à contrôler par les enseignants et les risques de dispersion sont bien réels (internet, jeux, réseaux sociaux).

On peut aussi s'interroger sur le bien-fondé de l'utilisation d'appareils privés à l'école. Demander aux élèves de venir en classe avec leur appareil privé, n'est-ce pas problématique pour les familles à revenu modeste dont plusieurs enfants fréquentent le milieu scolaire? N'est-ce pas également une atteinte à la liberté des familles (même si elles sont peut-être minoritaires) qui ont choisi de réagir contre le consumérisme ambiant en adoptant un mode de vie plus sobre et qui ont notamment opté pour une utilisation raisonnée de ces technologies ?

Conclusion

Par cette interpellation, nous invitons le Conseil d'Etat à répondre aux interrogations suivantes:

- A-t-on évalué les besoins réels des enseignants concernant les tableaux interactifs avant de procéder à un équipement systématique et coûteux des établissements scolaires?
- Les élèves devront-ils à l'avenir venir en classe munis de leurs smartphones, tablettes ou ordinateurs privés? En ce qui concerne les élèves qui n'en possèdent pas (pour des raisons financières ou autres), l'école les mettra-t-elle à disposition ou seront-ils obligés de les acquérir?
- Y a-t-il une réflexion qui est menée sur les effets négatifs (évoqués ci-dessus) d'une utilisation abusive de ces appareils? Dans le milieu scolaire, l'utilisation de ces appareils ne devrait-elle pas être strictement cadrée et se faire dans des circonstances bien précises? Pense-t-on prendre des mesures dans ce sens?